

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 juin 2017

Convocation : le 7 juin 2017

Affichage : le 8 juin 2017

Nombre de conseillers en exercice : 22 dont 12 présents et 19 votants

L'an deux mille dix-sept, le treize juin, à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'école élémentaire de Louvigny.

Etaient Présents : M. Henri PEYRONIE, M. Jacques CHAPELIERE, M. Emmanuel LESOUEF, M. Patrick LEDOUX, Mme Chantal BLANCHETIERE, Mme Edith HAMEL, M. Philippe CAPOEN, Mme Magalie RUAULT, M. Jacques LAMOUREUX, M. Camille LOVENOU, Mme Guylaine DUPORT, Mme Anne-Marie ROBERT.

Absents excusés : Mme Eléonore VEVE, Mme PINCHART-LAINE, Mme Aurélie GODARD, Mme Anne-Françoise ASSIMINGUE, Mme Emmanuelle MARION, M. Alain TRANCHIDO, M. Didier AUXEPAULES, Mme Anne-Marie LAMY, M. Pascal JOUIN, M. Christophe GRIMONPON.

Pouvoirs : de Mme Emmanuelle MARION à Mr Jacques CHAPELIERE, de M. Alain TRANCHIDO à Mme Chantal BLANCHETIERE, de Mr Didier AUXEPAULES à Mr Henri PEYRONIE, de Mme Anne-Marie LAMY à Mme Edith HAMEL, de Mr Pascal JOUIN à Mr Emmanuel LESOUEF, de Mme Aurélie GODARD à Mr Philippe CAPOEN, de Mme Anne-Françoise ASSIMINGUE à Mr Patrick LEDOUX.

Secrétaire de Séance : Mr Jacques CHAPELIERE

Points d'actualités pour le conseil municipal du mardi 13 juin 2017 :

Evènements passés :

- Mardi 2 mai 2017 à partir de 19 h à la salle polyvalente de l'école élémentaire Hubert Reeves : conseil municipal avec la présence de Normandie Equitable
- Mercredi 3 mai 2017 à 18 h à Colombelles : Assemblée Générale d'Eau Vive Normandie
- Dimanche 7 mai 2017 de 8 h à 19 h à l'école élémentaire Hubert Reeves : 2^{ème} tour des élections présidentielles
- Lundi 8 mai 2017 à partir de 9 h 15 : commémorations pour le 72^{ème} anniversaire de l'armistice de la deuxième guerre mondiale
- Mardi 9 mai 2017 à 20 h 30 à la mairie de Louvigny : CCAS
- Jeudi 11 mai 2017 à 18 h à la mairie de Louvigny : 1^{ère} réunion du groupe de travail « refonte du site internet de la commune de Louvigny »
- Samedi 13 mai 2017, toute la journée à l'école élémentaire Hubert Reeves : congrès départemental de la FCPE
- Samedi 13 mai 2017 à la salle Brassai de Louvigny : Assemblée Générale « enfants d'Asie »
- Samedi 20 mai 2017 à partir de 18 h : Festival FULL sur les bords de l'Orne à Louvigny (rock et chansons acoustiques)
- Lundi 29 mai 2017 de 17 h à 20 h à la Salle des Fêtes de Louvigny : don du sang
- Mardi 30 mai 2017 à 20h30 : commission sports au gymnase
- Du samedi 3 au mercredi 7 juin 2017 : visite des allemands de Zelligen (notre commune jumelée) à Louvigny
- Dimanche 4 juin 2017 sur les bords de l'Orne à Louvigny : fête de la pêche
- Samedi 10 juin 2017, toute la journée à la salle des fêtes de Louvigny « familles en fête » suivi du spectacle annuel de l'Espace Jeunesse
- Dimanche 11 juin 2017 autour de la salle de sports Yannick Noah : foire aux greniers organisée par l'association « Air de Fête »
- Dimanche 11 juin 2017 de 8 h à 18 h à l'école élémentaire Hubert Reeves : 1^{er} tour des élections législatives
- Lundi 12 juin 2017 à 17 h 30 : conseil des écoles de Louvigny à l'école élémentaire Hubert Reeves
- Mardi 13 juin 2017 à 19 h : Conseil municipal à la salle polyvalente de l'école élémentaire Hubert Reeves

Evènements à venir :

- Dimanche 18 juin 2017 de 8 h à 18 h à l'école élémentaire Hubert Reeves : 2^{ème} tour des élections législatives
- Mardi 20 juin 2017 à 20 h 30 à la mairie de Louvigny : CCAS
- Jeudi 22 juin 2017 à 17 h 30 à la mairie de Louvigny : réunion du groupe de travail RLP Règlement Local de Publicité
- Jeudi 29 juin 2017 à 18 h : conseil communautaire de la communauté urbaine de Caen la mer
- Vendredi 30 juin 2017 à partir de 20 h à la salle de sports Yannick Noah : 40^{ème} anniversaire de la Loupy Gym
- Samedi 1^{er} juillet 2017 à partir de 20 h à la salle des fêtes de Louvigny : 25^{ème} anniversaire du Tennis Club de Louvigny
- Lundi 10 juillet 2017 à 19 h : Conseil municipal à la salle polyvalente de l'école élémentaire Hubert Reeves

1. Autorisation de contracter une ligne de trésorerie

Madame Chantal Blanchetière, maire-adjoint aux finances, présente au Conseil municipal les besoins actuels en trésorerie de la commune. Une ligne de trésorerie permet de faire face à ces besoins ponctuels de trésorerie. Elle est mobilisable et remboursable à tout moment. Plusieurs banques ont été sollicitées pour faire des propositions d'ouverture de crédits.

BANQUES	MONTANT	DUREE	TAUX EONIA ERIBOR	TAUX FIXE	FRAIS ENGAGEMENT	TIRAGE
CAISSE D'EPARGNE	200 000 €	1 an	1,20 % 0,373	1,50 %	300 €	Aucun montant minimum
CREDIT AGRICOLE	200 000 €	1 an	1,20 % 0,87	NEANT	800 €	5 000 € montant minimum
BANQUE POSTALE	200 000 €	SANS REPONSE				

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser les mesures suivantes :

Article -1-

Pour le financement de ses besoins ponctuels en trésorerie, la Commune de Louvigny décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Normandie, une ouverture de crédit ci-après dénommée « Ligne de Trésorerie Interactive » d'un montant maximum de 200 000 Euros dans les conditions suivantes :

Montant :	200 000,00 euros
Durée :	1 an
Taux de référence des tirages :	Taux fixe de 1,50% l'an
Périodicité de facturation des intérêts :	Mensuelle
Frais de dossier :	Exonération
Commission d'engagement :	200,00 euros
Commission de gestion :	100,00 euros
Commission de mouvement :	Exonération
Commission de non-utilisation :	0,25%

Adopté à l'unanimité

2. Refinancement du contrat de prêt Caisse d'Epargne

Suite à une réponse trop tardive de la commune auprès de l'organisme bancaire, la durée de validité de la proposition précédente est dépassée et une actualisation est nécessaire car l'échéance du mois de juillet doit être honorée dans les conditions actuelles. Madame Chantal Blanchetière, Maire-adjoint aux finances, présente aux membres du Conseil Municipal la délibération ci-après :

Article -1.

Le Conseil Municipal de la Commune de Louvigny, décide de refinancer le contrat de prêt et les indemnités de réaménagement suivants :

- Prêt Caisse d'Epargne n° 2 084 995 :
- Capital restant dû à la date du 30 /07/2017 : 1 036 893, 25 €
- Indemnité de réaménagement : 158 894,15 €

Afin d'assurer le refinancement de ce contrat de prêt, le Conseil Municipal décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne, un emprunt de substitution dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 1 195 787,40 €
- Durée de remboursement : 16 ans
- Périodicité : Trimestre
- Mode d'amortissement : amortissement progressif
- Au taux fixe de : 1.71 %

Article-2-

Monsieur Patrick Ledoux, Maire de la Commune de Louvigny est autorisé à signer le contrat relatif à cet emprunt et habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt.

Article-3-

La Commune de Louvigny décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable. Adopté à l'unanimité moins trois abstentions

1. Création de postes d'agents contractuels
--

Comme chaque année, pour le bon fonctionnement des services périscolaires, Madame Blanchetière, Maire-Adjoint aux Finances et au personnel communal propose aux membres du Conseil Municipal la création de postes d'agents contractuels à temps complet et non complet pour l'année scolaire 2017-2018.

Pour le gymnase, les écoles maternelle et élémentaire : 1 poste à temps complet et 6 postes à temps non complet pour le ménage complémentaire au gymnase, les services de cantine, les temps d'activités périscolaires, la garderie et l'étude surveillée, avec possibilité d'effectuer des heures complémentaires en cas de besoin.

Adopté à l'unanimité

2. Adhésion d'une commune au SIGRSO

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Par délibération du 26 Avril 2017, la commune de Laize-Clinchamps a sollicité son adhésion au Syndicat Intercommunal de Gestion du Restaurant Scolaire de l'Odon, sis à Fontaine Etoupefour (43 route de Baron) à compter du 01/09/2017.

Dans sa séance du 23 mai 2017, le Conseil Syndical du SIGRSO, a accepté cette adhésion.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que notre commune se prononce à son tour sur cette adhésion.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour l'adhésion de la commune de Laize-Clinchamps au SIGRSO avec effet au 01/09/2017.

Emmanuel Lessouef rassure les élus sur le maintien de la qualité des repas en acceptant une commune supplémentaire et la continuité de l'approvisionnement en local avec quelques produits bio

Adopté à l'unanimité

3. Avenir de la présence postale à Louvigny

Vu l'exposé des services de la Poste sur l'activité du bureau de Louvigny lors du Conseil Municipal du 27 mars 2017,

Vu la nécessité de conserver dans la commune les services de la Poste,

Vu le contrat tripartite Etat / Association des Maires de France / la Poste fixant les règles de la présence postale,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- accepte la transformation du bureau en agence postale communale au 1^{er} janvier 2019,
- souhaite en amont de cette transformation l'installation d'un relais postal urbain dans la zone commerciale,
- conditionne cet accord et ce planning au maintien des horaires actuels jusqu'au 1^{er} janvier 2019,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'organisation d'une agence postale communale,
- souhaite être informé et associé au choix du commerçant pour l'installation d'un relais postal urbain.

Patrick Ledoux apporte les précisions suivantes :

- l'activité du bureau de poste de Louvigny a fortement baissé en dix ans (7 passages par heure en 2012 contre 14 en 2002). Son maintien tel quel se ferait avec une réduction des heures d'ouverture à 15 heures hebdomadaires (contre 26 actuellement),

– l'agence postale communale assurerait les fonctions d'affranchissement et les opérations bancaires. La commune est libre d'en déterminer le lieu et les horaires d'ouverture. La Poste versera 12 000€ par an à la commune pour en assurer son fonctionnement. Les engagements de la commune et de La Poste feront l'objet d'une convention engageant les deux parties pour 3 ans.

– L'agent actuellement au bureau de poste de Louvigny sera reclassé dans le même secteur géographique

– La Poste paiera le loyer jusqu'au terme du bail liant la commune à Partelios propriétaire du local.

–

Patrick Ledoux rappelle qu'il s'est exprimé à ce sujet dans un article dans Ouest France paru le vendredi 9 juin 2017. Outre les dirigeants de la Poste Patrick Ledoux a rencontré des représentants syndicaux des agents de la Poste pour avoir leur avis.

Question d'Emmanuel Lessouef : l'agence postale communale est-elle prévue dans les locaux de la mairie ou dans le bureau de poste actuel ?

Réponse de Patrick Ledoux : maintien de la poste en l'état jusqu'au 31 décembre 2018 et paiement des loyers jusqu'à la fin du bail emphytéotique jusqu'au 14 mai 2019. Nous avons à délibérer ce soir sur la création ou non de l'agence postale communale. Nous avons un peu de temps pour décider plus tard de sa localisation et de son fonctionnement-

Question d'Emmanuel Lessouef : la poste a-t-elle contacté Intermarché ?

Réponse de Patrick Ledoux : Patrick Ledoux précise qu'Intermarché est pressenti pour l'installation d'un relais postal urbain mais que les responsables de la poste n'ont pas encore pris contact avec le directeur d'Intermarché. Patrick Ledoux a demandé à être associé à la démarche.

Question d'Emmanuel Lessouef : le versement des 12 000€ est assuré pendant combien d'année ?

Réponse de Patrick Ledoux : le versement est assuré par la convention d'une durée de trois ans

Philippe Capoën souligne le désengagement de la mission de service public de la poste au niveau national et qu'il faudrait proposer l'ouverture d'un bureau de poste au centre commercial, à la salle Brassai.

Réponse de Patrick Ledoux : la poste n'ouvrira pas de nouveau bureau dans notre secteur.

Jacques Chapelière rappelle la municipalité avait le choix, il y a vingt de maintenir le bureau de poste en centre bourg mais l'évolution des moyens de communication et des pratiques des usagers a fait fortement chuter l'activité purement postale. Il pense que, compte tenu du contexte de fermeture des bureaux de poste, la proposition est favorable à la commune, car elle associe relais postal urbain et agence postale communale.

Par la voix et le pouvoir de Henri Peyronie, Didier Auxepaules demande qu'avant de décider il faut d'abord connaître le coût du personnel mis à disposition de l'agence postale communale et celui des investissements nécessaires à la bonne conduite de cette activité. Puis de présenter aux habitants la proposition de la Poste avant de prendre une décision

Réponse de Patrick Ledoux : Nous sommes arrivés au terme des trois mois de réflexion laissé par La Poste et faute de réponse du conseil, c'est elle qui décidera seule de ce qui sera mis en place à Louvigny. L'équipe municipale tiendra une réunion publique à la rentrée de septembre 2017 et le sujet de l'avenir postal à Louvigny sera à l'ordre du jour. Un article paraîtra également dans le prochain numéro du journal municipal Loupy.

2 votes contre

3 abstentions

14 pour

Adopté à la majorité

1. Création d'un groupe de travail TDCLE (Territoire de Commerce Local Equitable)

Suite à la présentation faite par Madame Julie Rousinaud de l'association Normandie Equitable lors du dernier conseil municipal, Monsieur le Maire sollicite des candidatures pour la création du groupe de travail.

Pilotage : Emmanuel Lessouef

Participants : Anne-Marie Lamy, Jacques Chapelière, Camille Lovenou

2. Désignation du suppléant du conseiller communautaire de la communauté urbaine

Pour mémoire, extrait du compte rendu du conseil municipal du 12 décembre 2016 :

Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny, informe le conseil municipal qu'en vertu de l'arrêté préfectoral fixant le nombre et la répartition des conseillers communautaires de la communauté urbaine Caen la mer en date du 06 décembre 2016 octroi 1 siège pour la commune de Louvigny.

Mode d'élection du conseiller communautaire de la communauté urbaine :

Les communes de 1 000 habitants et plus qui disposent d'un nombre de sièges de conseiller communautaire moindre après la fusion élisent les conseillers communautaires qui occuperont l'ensemble des sièges désormais attribués à la commune au sein du conseil communautaire, au scrutin de liste à un tour et uniquement parmi les conseillers communautaires précédemment élus.

Le mandat des conseillers sortants qui n'ont pas été élus à cette occasion prend fin à compter de la date de la première réunion du nouveau conseil communautaire.

Nouvelle désignation :

La communauté urbaine, conformément aux articles L.273-10 Code électoral et L.5211-6-2 CGCT demande aux communes de + 1000 habitants qui avaient deux conseillers communautaires ou plus en 2016 de désigner le suppléant parmi les conseillers communautaires sortants.

Comme la délibération de début 2017 ne prévoyait la désignation que d'un titulaire, il convient de redélibérer pour désigner qui parmi les conseillers sortant est le titulaire et le suppléant.

La commune de Louvigny n'avait que deux conseillers communautaires à la communauté d'agglomération : M. Patrick Ledoux et Mme Chantal Blanchetière. M.Patrick Ledoux représentant la commune de Louvigny à la communauté urbaine, Mme Chantal Blanchetière est l'unique conseiller communautaire sortant pour Louvigny.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de désigner M.Patrick Ledoux : titulaire et Mme Chantal Blanchetière : suppléant et de transmettre la délibération à Caen la mer.

Adopté à l'unanimité

8.Créneau pour l'espace jeunesse au gymnase

Aline Plessis, Directrice de l'Espace Jeunesse de Louvigny demande à récupérer le créneau « prêté » par l'espace jeunesse au tennis il y a un an pour le local ado et d'en décaler l'horaire. Le souci principal est que l'ancien créneau était de 17 h à 18 h et que l'Espace Jeunesse souhaite décaler ce créneau de 17 h 30 à 18 h 30 car les collégiens n'arrivent pas à être à Louvigny avant cette heure-là. Le tennis est d'accord pour rendre le créneau mais refuse de décaler l'horaire sachant que cette fin de journée permet de donner des cours de tennis rémunérés ce qui obligerait le professeur et les élèves à décaler le planning d'une demi-heure.-L'Espace Jeunesse et le Tennis Club de Louvigny négocient actuellement pour trouver un accord. S'il n'est pas possible aux deux parties de trouver un terrain d'entente, c'est la Mairie qui tranchera.

9.Séminaire culture de la communauté urbaine :

Présentation des partenaires locaux du secteur par la communauté.

Témoignage de Louvigny sur son partenariat avec l'Orchestre de Caen

La séance est levée à 21h00